

DEC142055DAJ

Décision portant nomination de M. Luc Le Calvez, directeur du bureau du CNRS Asie du Sud-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n° 100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision n° 110960DAJ du 15 avril 2011 portant nomination de M. Luc Le Calvez aux fonctions de directeur du bureau CNRS à Hanoï ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Luc Le Calvez est nommé directeur du Bureau du CNRS Asie du Sud-Est implanté à Singapour, pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2014.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2014

Alain Fuchs

DECXXXXXX

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;];

Vu la décision DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé(e) chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.[]

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, M.Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs